

4. Comment le Conseil communal prévoit le traitement des nouveaux règlements à venir et s'il ne juge pas utile de faire nommer une commission spéciale du Conseil général pour les examiner, éventuellement les établir pour ce qui concerne le règlement du CG ?

Monsieur Jean-Baptiste Maitre

Révision des règlements communaux et implication du Conseil général

On le sait la fusion avec Corban implique de revoir nombre de nos règlements communaux, en commençant par le plus important, le ROAC, règlement d'organisation et d'administration communal. Nous avons pu entendre sur les ondes monsieur le maire annoncer que celui-ci serait tantôt prêt à nous être soumis.

Comment le Conseil communal envisage-t-il d'impliquer le Conseil général dans l'examen et la discussion de ce règlement et des autres à venir. Ne pense-t-il pas nécessaire de proposer la création d'une commission spéciale qui pourrait en amont examiner ces textes et faire d'éventuelles propositions d'amendements ? Cette commission pourrait également se pencher sur la révision du règlement du Conseil général.

Il serait regrettable que notre législatif ne soit au final qu'une chambre d'enregistrement, devant en une séance examiner et approuver de tels règlements.

Merci de votre réponse.


Jean-Baptiste Maitre